



Commande paye mais erreur de la caissiere

Par **gebel**, le **01/03/2011** à **19:45**

Bonjour, j'ai effectué ce jour une commande dans un magasin boulanger pour l'achat d'un ordinateur qui n'était pas en stock. J'ai payé une partie en chèque cadeaux et une partie en cb. La caissière s'est trompée en comptant les chèques cadeaux en ma faveur de 350 euros. J'ai payé le reste en CB. Je suis donc en possession d'une facture du magasin que j'ai signé qui m'indique un total de 0. La caissière m'a rappelé pour me réclamer la différence, sans quoi elle annulerait ma commande. Légalement suis-je en droit de refuser ce paiement ? Merci

Par **mimi493**, le **01/03/2011** à **20:10**

Il y avait quel montant de chèques-cadeaux ?

Par **gebel**, le **01/03/2011** à **21:05**

1040 euros alors que la caissière a compté 1390. Merci

Par **MIMILA SARDINE**, le **12/02/2015** à **09:55**

Bonjour, J'ai aussi le même genre de problème. Samedi J'ai acheté chez BOULANGER 3 électroménagers : 2 FOURS ET PLAQUE INDUCTION TOTAL 2860 EUROS. JE RÈGLE LA TOTALITÉ EN ESPÈCE. LA CAISSIÈRE RECOMPTÉ 1 FOIS SEULE LES BILLETS ET UNE

FOIS DEVANT MOI.
JE PARS AVEC MA FACTURE . LE LENDEMAIN DIMANCHE JE RECOI UN APPEL DE LA CAISSIERE ME DISANT QU IL Y AVAIT UN PROBLEME QU IL MANQUAIT 1000 EUROS NE COMPRENANT PAS CE QU IL SE PASSAIT ELLE ME DIT QUE L ON ME RAPPELERAI APRES AVOIR VISIONNER LES CAMERAS.
Hier 2eme appel la responsable des caisses se présente me dit qu il manque 100 euro a la caissière et comme je suis la seule cliente a voir payer un gros montant en espèce ils sont sûrs que l erreur vient de mon achat on me dit de penser a la caissière qu elle va avoir de gros ennuis, et que l on peut s arranger a l amiable et même qu ils sont prêts a faire un geste commercial.
envoyant que je ne suis pas d accord elle me dit que l on va me faire signer un document attestant sur l honneur que j ai bien donné la somme de 2860 euros
je demande de visualiser la camera pour essayer de voir la quantité d argent et ce qui s est passé exactement disant que si effectivement il y a eu erreur en comptant j accepterai de régler; elle me dit qu il est impossible que je vois la camera et qu elle va contacter le supérieur et me rappeler;
que dois je faire comment réagir, quels sont mes droits, car je me sens harcelé
merci

Par **Lag0**, le **12/02/2015 à 10:07**

Bonjour,
Si vous pensez réellement avoir payé le bon montant, il n'est pas question de rajouter 100€ pour couvrir l'erreur de caisse de la caissière.
Au commerçant de prouver qu'il manquait bien 100€ sur votre paiement. Pour l'instant la seule chose établie, c'est qu'il manquait 100€ sur la caisse, et encore, un coup 1000€, un coup 100€, ce commerçant semble avoir de gros problèmes de comptabilité...

Par **MIMILA SARDINE**, le **12/02/2015 à 11:18**

REBONJOUR?
EN FAIT J AI FAIS UNE ERREUR DE FRAPPE? IL MANQUE PAS 100 EUROS MAIS 1000 EUROS
MERCI

Par **Lag0**, le **12/02/2015 à 11:58**

S'il manque 1000€, vous devez bien savoir si c'est vrai ou pas ! Vous saviez bien avec combien d'argent vous êtes venus et avec combien vous êtes partis. 1000€, ce n'est pas une petite somme...
Après, de deux choses l'une, vous savez bien qu'il y a eu erreur et vous voulez profiter de la situation pour avoir une belle remise, auquel cas, on en restera là. Ou bien vous avez bien payé ce qu'il fallait et l'on tâchera de vous aider si le magasin tente de vous soutirer indument de l'argent.